



Retour de congé parental maintien de salaire et avantages

Par **Corinne34**, le **22/06/2020** à **11:26**

Bonjour,

J'ai pris un congé parental de 1 ans et demi, je travaillais pour un gros groupe dans un magasin intégré. Pendant mon congé parental le magasin et passer en location-gérance.

. Les salariés ont eu un maintien de salaire ainsi que tout leur avantage hormis les tickets resto qui ont été supprimé tout ça pendant 15 mois.

J'ai repris le 1er juin on m annonce que les avantages des 15 mois se termine au mois de juin et que je n'aurai donc plus les avantages prime de transport prime de vacances et cetera

Je pensais que étant donné que mon contrat s'est mis en suspens lors de mon congé parental j'allais acquérir comme les autres salariés mes 15 mois de maintien d'avantage. Car pour le coup je perds beaucoup en salaire.

Merci d'avance pour vos réponses tu

.

Par **P.M.**, le **22/06/2020** à **12:00**

Bonjour,

Ce n'est pas la cas, en fait les 15 mois correspondent aux dispositions légales qui fixent le délai pendant lequel les nouvelles dispositions applicables doivent être négociées...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...